

# LETTRÉ D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT À UNE ALLOCATION RÉGIONALE DE RECHERCHE DE DOCTORAT

Je soussigné(e) : .....

né(e) le / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ /

m'engage, si je suis attributaire d'une Allocation Régionale de Recherche de doctorat au titre de la session 2025, à respecter les dispositions suivantes :

- retourner la convention signée dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de la décision d'attribution de l'allocation par la Commission Permanente,
- ne pas bénéficier d'aucune autre allocation ou bourse,
- fournir selon le calendrier spécifique, les documents nécessaires à la mise en paiement de mon allocation,
- me consacrer exclusivement aux activités de recherche liées à la préparation du doctorat,
- ne pas tirer revenu d'une activité professionnelle qui viendrait en cumul de l'allocation versée au titre de mes travaux de recherche, sauf, à titre dérogatoire, pour des vacances d'enseignement, dans la limite de 96 HETD par an,
- adresser aux services de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Étudiante de la Région, à chaque rentrée universitaire, une attestation d'inscription liée à mes travaux de thèse et, ce jusqu'à la date de ma soutenance,
- fournir chaque année, un rapport d'étape daté et visé par mes encadrants de thèse,
- transmettre un rapport d'étape circonstancié à la fin de ma deuxième année, faisant état de l'avancement de mes travaux de recherche, des perspectives et préconisations, accompagné d'un planning prévisionnel, daté et visé par mes encadrants de thèse,
- informer les services de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Étudiante de tout changement (état civil, adresse, RIB...) pour éviter tout incident dans le paiement de mon allocation,
- mener à terme mon projet de recherche et soutenir ma thèse dans un délai maximum de 6 années à compter de la date de notification de la décision d'attribution de l'allocation,
- communiquer à la Région mon Procès-verbal de soutenance ainsi qu'un exemplaire de ma thèse,
- transmettre à la Région les informations sur mon insertion professionnelle à l'issue de mon doctorat,
- reverser le cas échéant à la Région les sommes perçues en cas d'interruption ou de non aboutissement dans les délais impartis de mes recherches, confirmée par mon (ma) Directeur(trice) de thèse,
- veiller à la mise en œuvre des obligations de publicité de l'intervention de l'Union Européenne et de la Région Réunion.

Fait le,.....  
Signature :